Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 41 (1915)
Heft: 7

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il ne nous est malheureusement pas possible de nous associer d'une autre façon à votre manifestation qui, ainsi que je vous l'écrivais, emprunte une force toute particulière du fait qu'elle émane d'une Société universellement réputée et appartenant à un pays neutre.

Veuillez me permettre de vous renouveler encore tous nos remerciements pour la sympathie que vous témoignez à la cause de la civilisation et agréer, etc...

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

V. Guide pour l'application de la traction électrique par courant alternatif monophasé à haute tension aux chemins de fer suisses à voie normale. — Lausanne, Librairie Rouge & Cie. — Prix : Fr. 3.—.

L'élaboration de projets d'exploitation déterminés ayant permis à la commission d'études de résoudre définitivement la question du système et de la disposition générale à adopter, cette commission, en publiant un guide, propose, pour l'établissement de projets futurs, l'adoption des principes techniques qui ont été à la base de ses propres études, tout en étendant ces principes en quelque sorte au-delà de ce qui avait été nécessaire à celles-ci, car elles n'ont pas été faites en vue d'une réalisation immédiate.

Dans son rapport spécial de mai 1912, adressé à la Direction générale des C. F. F., la commission a proposé d'adopter un courant alternatif monophasé de 15 périodes, sous une tension de 15 000 ou éventuellement de 10 000 volts à la ligne de contact.

Dans l'idée qu'elle dépassera en tout cas 5000 volts, la valeur de cette tension a été laissée indéterminée dans le guide, en ce sens que le chiffre de 15 000 volts doit être considéré comme la limite supérieure approximative d'une tension normale au fil de contact. Les recommandations du guide se rapportent ainsi d'une manière générale aux installations de traction par courant monophasé, et s'appliquent aussi bien aux questions ayant trait à la tension qu'aux autres.

Bien qu'il ne s'agisse en principe que de recommandations, certains paragraphes ont pris la forme de prescriptions, parce qu'ils ont trait à des exigences indiscutables.

Comme son titre l'indique, ce guide ne vise que les chemins de fer à voie normale, mais pourra s'appliquer aisément à d'autres chemins de fer. Il ne vise également que les installations possédant en propre leur usine génératrice, et l'on a jugé inutile d'indiquer les modifications à y introduire si l'on avait à faire à une installation ne possédant pas d'usine.

Son contenu laisse la plus grande marge possible au libre développement de la technique ; il découle presque toujours de principes ne paraissant plus guère discutables et résultant de la nature spéciale de l'exploitation d'un chemin de fer par courant monophasé à basse fréquence et à haute tension à la ligne de contact.

Ces recommandations ne sont nullement présentées comme absolues ; certaines d'entre elles ont même pour but de provoquer des perfectionnements.

L'explication de certains termes techniques précédant le guide proprement dit, vise à rendre claire et simple la rédaction de ce dernier. Elle s'appuie uniquement, soit sur l'usage soit sur le sens naturel des mots employés.

La commission d'études estime que, dans le domaine de la traction électrique, et notamment dans le choix de la fréquence et de la tension à la ligne de contact, la Suisse devrait être préservée par tous les moyens d'une diversité inutile, dont les inconvénients bien connus seraient beaucoup plus grands que dans le domaine de la distribution générale de l'énergie. Bien que la commission ait renoncé à recommander dans ce guide une tension déterminée, elle n'entend nullement favoriser par là le choix de tensions différentes suivant les installations.

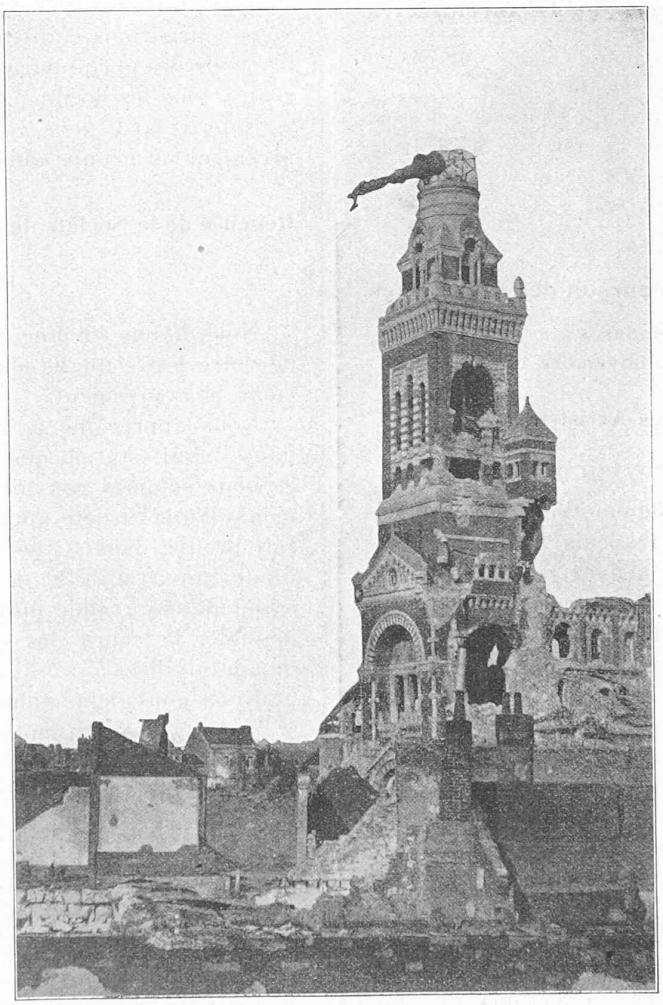

L'église d'Albert.

Extrait de la table des matières :

I. Définition des expressions abrégées et de divers termes techniques.

II. Guide pour l'application de la traction électrique par courant alternatif monophasé à haute tension aux chemins de fer suisses à voie normale ; *a)* Généralités : 1. Valeurs normales des grandeurs caractérisant l'exploitation ; 2. Principes : dispositions générales englobant plusieurs parties de l'installation. *b)* Installation proprement dite. 1. Station génératrice ; 2. Canalisations électriques entre la station génératrice et la ligne de chemin de fer ; 3. Sous-station de transformation ; 4. Canalisations électriques de la ligne de chemin de fer. *c)* Motrices.

Le relief en géométrie par les couleurs complémentaires. 50 planches de Stéréométrie et de Géométrie descriptive. Texte français et texte allemand sur chaque feuille, par *C. Perregaux* et *A. Weber*, professeurs au Technicum du Locle. — *E. Magron*, éditeur, Bienne. — Prix : Fr. 25.—.

Lausanne. — Imprimerie E. Toso & Cie, (S. A.), Louve 8.